

Verbal de la soixante-dix-huitième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration, tenue le mardi 16 décembre 2025 à 14 h 30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex de Châteauguay.

PRÉSENCES :

- ✚ Mario Charette.....Beauharnois, administrateur, siège n° 1
- ✚ Francis Laberge.....Beauharnois, administrateur, siège n° 2
- ✚ Éric Allard,.....Châteauguay, administrateur siège n° 1
- ✚ Marie-Louise Kerneis.....Châteauguay, administrateur, siège n° 2

AUTRES PRÉSENCES :

- Joëlle Éthier.....Directrice générale, Régie
- Émie Guindon.....Directrice générale adjointe, Régie
- Thérèse Gaumont.....Adjointe administrative, Régie
- Chloé ProvostDirection Culture et des Loisirs, Châteauguay,
- Florencia DogliottiDirection des Finances, Châteauguay
- Frédéric PerreaultAttaché politique, conseil de ville, Châteauguay

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La directrice générale dépose les résolutions respectivement adoptées par les villes de Beauharnois (n° 2025-12-495) et Châteauguay (n°2025-11-662) et ayant pour objet de désigner leurs représentants au conseil d'administration de la Régie. Le quorum étant atteint, l'assemblée ordinaire est déclarée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Mario Charette, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour en la modifiant soit le retrait du point 10 (Contrat de publicité).

2025-574

- ✚ Adoption de l'ordre du jour;
- ✚ Nomination des officiers;
- ✚ Autorisation de signature des documents financiers;
- ✚ Adoption du 77^e procès-verbal;
- ✚ Adoption du calendrier des assemblées ordinaires des séances de travail et du comité aviseur pour 2026;
- ✚ Dépôt du rapport du complexe aquatique extérieur (CAE) saison estivale 2025;

- ↪ Adoption du Budget et des documents s'y rattachant pour l'année financière 2026;
- ↪ Adoption du calendrier et facturations des QP 2026;
- ↪ Adoption de la Résolution de concordance pour financement du CAI de 14,1 M\$
- ↪ Adoption de la liste des mouvements de personnel;
- ↪ Dépôt du bilan des dépenses du CAI en date du 1^{er} novembre 2025,
- ↪ Dépôt du rapport budgétaire pour la période d'octobre 2025
- ↪ Dépôt de la liste des dépenses des mois d'août, septembre et octobre

- ↪ Prochaine assemblée;
- ↪ Varia;
- ↪ Période de questions;
- ↪ Levée de l'assemblée;

ADOPTÉ

3. NOMINATION DES OFFICIERS

2025-575

3.1 DÉSIGNATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Éric Allard, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, de désigner madame Joëlle Éthier pour agir à titre de présidente d'élection.

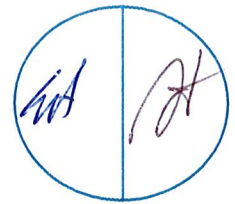
3.2 ÉLECTION DU PRÉSIDENT/DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Mario Charette propose la candidature de monsieur Éric Allard. Monsieur Francis Laberge propose la fermeture de la période de mise en candidature. Monsieur Éric Allard accepte.

La présidente d'élection déclare monsieur Éric Allard, élu par acclamation à la fonction de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

3.3 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT/DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Éric Allard propose la candidature de monsieur Mario Charette. Monsieur Francis Laberge propose la fermeture de la période de mise en candidature. Monsieur Mario Charette accepte.



La présidente d'élection déclare monsieur Mario Charette élu par acclamation à la fonction de vice-président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

3.4 ÉLECTION DU TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Francis Laberge propose la candidature de madame Marie-Louise Kerneïs. Monsieur Mario Charette propose la fermeture de la période de mise en candidature. Madame Marie-Louise Kerneïs accepte.

La présidente d'élection déclare madame Marie-Louise Kerneïs, élue par acclamation à la fonction de trésorière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

3.5 ÉLECTION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Marie-Louise Kerneïs propose la candidature de monsieur Francis Laberge. Monsieur Éric Allard propose la fermeture de la période de mise en candidature. Monsieur Francis Laberge Accepte.

La présidente d'élection déclare monsieur Francis Laberge élu par acclamation à la fonction de secrétaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

Il est proposé par monsieur Éric Allard, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu, à l'unanimité d'entériner la nomination des officiers de la régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château pour la période débutant ce jour, à savoir monsieur Éric Allard président, monsieur Mario Charette vice-président, madame Marie-Louise Kerneïs trésorière, et monsieur Francis Laberge, secrétaire

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-361 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 9 décembre 2021.

ADOPTÉ

4. AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS FINANCIERS

2025-576

Il est proposé par monsieur Mario Charrette, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité, de statuer que les signataires des chèques et autres documents financiers de la Régie Sports et Loisirs Beau-Château sont :

↳ Une (1) des deux (2) personnes suivantes, à savoir madame Marie-Louise Kerneïs, trésorière de la Régie, ou monsieur Éric Allard président de la Régie ;

↳ Et madame Joëlle Ethier, secrétaire-trésorière de la Régie, celle-ci étant également autorisée à signer tous les documents et les dossiers d'ordre administratif nécessaires à la bonne marche de la Régie.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-362 adoptée lors de l'assemblée ordinaire, tenue 9 décembre 2021.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU RPOCÈS-VERBAL

2025-577

- **77^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la soixante-dix-septième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenu le mardi 16 septembre 2025.

ADOPTÉ

6. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES, DES SÉANCES DE TRAVAIL ET DU COMITÉ AVISEUR POUR 2025

2025-578

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Mario Charrette, et résolu à l'unanimité, que conformément aux dispositions de l'article 5 du « Règlement général de fonctionnement de la Régie » (règlement numéro 2016-001), les séances ordinaires du conseil d'administration ainsi que les séances de travail pour l'année 2026, se tiendront tel que déposé.

Six assemblées ordinaires tenues les mardis à 13h30, à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay, aux dates suivantes, sauf avis contraire :

- 10 février 2026
- 14 avril 2026
- 16 juin 2026
- 25 août 2026
- 13 octobre 2026
- 15 décembre 2026

Les assemblées publiques seront diffusées en direct sur « Facebook live », un système, via survey Monkey, est mis à la disposition des citoyens afin de leur permettre de transmettre des questions.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2025-528 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 13 février 2025

ADOPTÉ

7. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR (CAE), SAISON ESTIVALE 2025

Madame Joëlle Éthier, directrice générale, dépose et présente le rapport du CAE de la Régie pour la saison 2025, elle explique que nous avons atteint un achalandage record vu la température et que pour cette raison et aussi pour la gestion serrée des finances nous avons un excédent.

DÉPÔT SEULEMENT

8. ADOPTION DU BUDGET ET DES DOCUMENTS S'Y RATTACHANT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026

2025-579

ATTENDU QUE, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie, a dressé son budget pour l'année 2026, et dépose ce dernier au conseil d'administration en date d'aujourd'hui ;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie, a expliqué en détail le budget pour l'année 2026, ainsi que les dossiers s'y rattachant (Échelle salariale 2026, quotes-parts 2026, répartitions et renouvellements), lors de la séance de travail du 2 décembre 2025

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité que conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, d'adopter le budget de la Régie pour l'année 2026 ainsi que tous les dossiers s'y rattachant et ce tel que déposé.

ADOPTÉ

8. ADOPTION DU CALENDRIER ET FACTURATIONS DES QUOTES-PARTS 2026

2025-579

ATTENDU QUE, la directrice générale propose de coordonnée les dates des quotes-parts, des villes avec la réalité des opérations financières et le calendrier du financement de la Régie ;

ATTENDU QUE, la directrice générale a déposé, lors de la séance de travail du conseil tenue le 2 décembre dernier, les dates de facturation suivantes : 9 mars 2026, 4 mai 2026, 29 juin 2026 et 28 septembre 2026.

Il est proposé par monsieur Mario Charette, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité que les paiements des quotes-parts des villes se coordonnent avec le calendrier financier de la Régie, et ce selon les dates mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ

10. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 14 100 000 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois-Châteauguay souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 14 100 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2026, réparti comme suit :

2025-581

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2021-008	14 100 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2021 008, la Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois Châteauguay souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Éric Allard, appuyé par madame Marie-Louise Kerneïs, et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1.les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 février 2026;
- 2.les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
- 3.les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux

(RLRQ, chapitre D 7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D de Beauharnois
555 RUE ELLICE
BEAUHARNOIS, QC
J6N 1X8

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère) trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Régie intermunicipale de gestion des installations sportives Beauharnois Châteauguay, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2021 008 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

11. ADOPTION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

2025-582

ADOPTÉ ATTENDU QU'À, la directrice générale présente la mise à jour de la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et de renouvellement depuis la dernière assemblée;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Mario Charrette, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des mouvements de personnel, des contrats d'embauche et des renouvellements s'y rattachant

12. DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES DU CAI EN DATE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2025

La directrice générale dépose le bilan des dépenses du complexe aquatique intérieur en date du 1^{er} novembre 2025, par la même occasion elle mentionne qu'il n'y a pas de mauvaises surprises, et que le budget est respecté

DÉPÔT SEULEMENT

13 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE 2025

La directrice générale dépose le rapport budgétaire pour la période d'octobre 2025

DÉPÔT SEULEMENT

14 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES DES MOIS D'AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2025

La directrice générale dépose le bilan des dépenses de la Régie en date du 1^{er} novembre 2025 et explique qu'en raison des élections municipales qui ont eu lieu en novembre dernier donc aucune assemblée ordinaire depuis la mi-septembre, cela l'amène à faire le dépôt de plusieurs mois à cette assemblée.

DÉPÔT SEULEMENT

15 PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 10 février 2026 à 13h30 à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

16 VARIA

Aucun varia

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

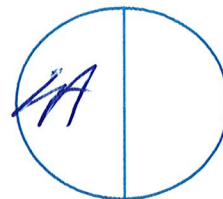


18 LEVÉE DE LA RENCONTRE

2025-583

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur Francis Laberge appuyé de monsieur Mario Charette, et résolu à l'unanimité, de clore l'assemblée,

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé, Il est 13 h 42



ADOPTÉ

Monsieur Éric Allard
Président du conseil d'administration

Joëlle Éthier,
Directrice générale, secrétaire-
trésorière